

**Arrêté préfectoral DCC-BRGE
fixant les lieux, dates et horaires de dépôt des candidatures
pour le renouvellement de la série 2 du Sénat du 27 septembre 2020**

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L298 à L305, R149 à R153 ;

Vu le décret du 7 novembre 2019 du Président de la République nommant Monsieur Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime ;

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que les déclarations de candidature aux élections sénatoriales doivent être déposées auprès du représentant de l'État dans le département ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les électeurs du département de la Charente-Maritime appelés à procéder au renouvellement des mandats des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020.

Dans le département de la Charente-Maritime, l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste à un tour suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur la liste.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et doit comporter deux candidats de plus que de sièges à pourvoir soit **5 noms** pour le département de la Charente-Maritime.

ARTICLE 2 : Les déclarations de candidature pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020 seront reçues sur rendez-vous à la Préfecture **sur le site de la cité administrative Duperré**, 5 Place des Cordeliers à La Rochelle :

- du lundi 7 septembre 2020 au jeudi 10 septembre 2020, de 9h00 à 17 heures
- le vendredi 11 septembre 2020, de 9h00 à 18 heures

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

ARTICLE 3 : Les candidats pourront, à compter du 1^{er} septembre 2020, obtenir un rendez-vous pour déposer leur candidature pendant la période du dépôt précitée aux coordonnées suivantes :

☎ : 0546274403 – 0546274430

Courriel : pref-elections@charente-maritime.gouv.fr

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A La Rochelle, le 27 août 2020

Le Préfet



Nicolas BASSELIER